

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 25 NOVEMBRE 1848.

LE GOUVERNEMENT ET L'ECONOMIE.

Depuis quelque temps, la presse de la province traite l'aspect de l'économie dans le gouvernement du pays. C'est une question des plus importantes, mais qui n'a pas encore été traitée avec réflexion et avec soin. Il est nécessaire que, dans une semblable matière, les hommes qui parlent d'économie soient bien compris, et que ceux qui parlent de l'économie soient bien compris. Il est nécessaire que, dans une semblable matière, les hommes qui parlent d'économie soient bien compris, et que ceux qui parlent de l'économie soient bien compris.

1° Economie sur le salaire des membres du parlement. — Il serait en effet à désirer que nos représentants ne fussent pas payés par jour, mais par session. Il nous semble qu'il serait facile de faire sur cette partie une diminution considérable sans être déraisonnable. Les membres du parlement se faisant être pour servir le pays, travailler à la chose publique, c'est-à-dire le bien de la patrie, il ne faut pas, d'une part, qu'ils ne reçoivent pas de salaire, et de l'autre il serait à désirer qu'ils n'en reçoivent pas un tellement élevé, qu'on ne leur en fasse pas un reproche. Ils s'enrichissent des deniers du public. Dans le premier cas, nous croyons que les représentants doivent recevoir un salaire; car il ne paraît pas que ceux qui consentent à servir le pays, reçoivent un salaire, et nous croyons que leur pension doit être de telle sorte qu'ils ne soient pas obligés de se livrer à d'autres occupations pour payer leurs dépenses. D'ailleurs, nous ne doutons pas que le non-paiement des membres du parlement n'eût un très-mauvais résultat. Ce serait celui de créer une aristocratie d'argent, et de fermer la porte de l'assemblée législative aux hommes de talent, et de connaissances qui se trouveraient être pas riches; de cette manière encore, on ne verrait au sein du parlement que les hommes opulents et fortunés, et les lois de pays se ressentiraient fort d'un pareil état de choses, sans compter tous les autres inconvénients résultant d'un semblable système. Les lois en effet seraient faites à l'avantage de la classe riche; on ne songerait aux classes moyennes et aux classes pauvres qu'autant que les lois en leur faveur n'auraient pas pour effet de nuire à l'accumulation d'argent, qu'aurait créée le non-paiement des députés au peuple. Ainsi, nous croyons sincèrement que les représentants doivent recevoir un salaire, mais nous sommes résolument opposés à ce qu'ils se donnent à chacun, des frais de voyage payés, une légère somme de 500 à 1000 francs par jour, et nous ne voyons pas de quoi nous payer nos dépenses. Il est évident que le trésor provincial n'est pas assez riche, que ce soit dans les cas où il faut mieux employer, et que les membres du parlement ne sont pas élus pour remplir des fonctions de papier, plumes, encre, canifs, cire et pains à écrire, etc.; et les malins de prétendre quelque chose que certains membres, dans les précédentes assemblées législatives, nous ne parlons pas de celle qui n'a encore eu qu'une session. Les frais d'une provision de tous les objets dont ils ont besoin de parler, et n'avaient pas ainsi besoin d'acheter durant toute l'année, ni pour eux ni pour leur proches, de ces articles si nécessaires à un député du peuple. On ne saurait croire à quelle somme se monte cette dépense. Une réforme en cette matière serait des plus désirables. Nous n'en indiquons pas les moyens ni la forme; les représentants du peuple connaissent cela trop bien par eux-mêmes pour que nous indiquions quelque mode à suivre à ce sujet. Nous nous contentons de signaler l'abus; personne ne connaît mieux le remède à y apporter que nos députés.

2° Economie dans les bureaux de l'Assemblée législative. — On se plaint en effet que le nombre des employés dans les bureaux de la chambre est trop considérable; on ajoute que la plupart reçoivent un salaire beaucoup trop élevé pour les services qu'ils rendent. C'est ainsi qu'on leur donne généralement, rapporte la rumeur, de £150 à £200 par an. Eh bien! il est de fait qu'ils ne travaillent que durant quelques mois de l'année; et qu'on a vu, ces années dernières, quelques uns de ces employés avoir si peu à faire qu'ils s'en allaient voyager aux Etats-Unis et ailleurs, pendant des mois entiers, ayant soin seulement de faire tenir leur salaire (au bout du mois) par des amis qui leur envoient. Nous ne signalons ces faits, non pas que nous trouvions commartriques fussent des voyages à l'é-

tranger; mais parce que nous pensons qu'il n'est que juste que ceux qui les entreprennent ne les fassent pas à même la caisse provinciale. D'ailleurs il nous semblerait plus logique et plus conforme à l'économie de déterminer le salaire des employés de la chambre sur la durée de chaque session. Il devrait leur être accordé un salaire fixe pour chaque jour de la session ou chaque jour de travail hors de la session; et hors de ce temps, le salaire devrait être discontinué. De cette sorte, il se ferait une économie considérable, et le peuple n'aurait pas raison de prétendre qu'il s'y fait une dépense inutile. Nous n'ajoutons pas que le personnel doit y être composé d'hommes capables de remplir leurs fonctions; nous pensons que c'est là un détail trop intime pour nous y arrêter; et d'ailleurs nous sommes certain que ceux qui seraient ou sont préposés à cet objet, ont le coup d'œil trop juste et trop de patriotisme pour employer des hommes incapables.

3° Economie sur les ports de lettres des membres du parlement. — Personne ne doute aujourd'hui qu'il ne faille une réforme en cette matière. Il est en effet hors de propos de continuer le système actuel, qui occasionne à la province par chaque session une dépense qui varie de £1500 à £2500. Il serait désirable que les membres du parlement, relativement au droit d'affranchir les lettres, eussent une liberté un peu plus restreinte que par le passé. Le peuple aimerait fort que cette liberté d'affranchir ne s'étendît pas aux lettres de toute la famille, de tous les amis et de toutes les connaissances de chacun des membres du parlement. Ceux-ci se trouveraient eux-mêmes fort soulagés, et ne seraient plus sans cesse tourmentés de tous côtés par des demandes de toutes sortes; des qu'ils n'auraient plus eu droit, les demandes cesseraient, et avec elles des dépenses énormes pour la caisse provinciale. Outre cela, il nous paraît sage que les membres du parlement n'aient pas le privilège d'affranchir toutes leurs lettres; il serait peut-être possible de leur allouer à chacun une somme par semaine à cet effet. Ceux à qui cette somme ne suffirait pas devraient en tirer le surplus de leur propre bourse; quant à ceux à qui cette somme serait plus que suffisante, ils ne recevraient que ce qu'ils auraient dépensé. De cette manière encore, il est certain qu'une économie ne manquerait pas de se faire, et la caisse provinciale serait soulagée d'autant. Ce n'est pas à nous à déterminer le quantum à accorder pour cet objet à chaque député; les membres du parlement sont plus à même que personne autre de préciser ce montant.

4° Economie semblable, et sur chacun des quatre points précédents, en autant que cela est applicable à l'honorable Conseil Législatif. — Nous n'entrons pas dans les détails en ce qui a rapport à la chambre haute. Nous pensons que ce qui précède doit suffire, pour convaincre tout le monde que la réforme doit se faire par l'Assemblée Législative, et nous sommes convaincu de la nécessité d'une réforme semblable dans le Conseil Législatif. Il faut que ces deux honorables chambres imitent l'exemple; elles n'en auront que plus de droits et plus de force à vouloir faire des économies ailleurs. Ainsi nous n'hésitons nullement à dire qu'elles s'exécutent de bonne grâce, et que voyant les besoins croissants du pays, elles sentent combien il est urgent de trouver de nouvelles ressources pour les rencontrer. Nous continuerons dans notre prochaine feuille l'énumération détaillée des économies qui nous semblent à la fois possibles et désirables.

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST.

Nous recevons d'un de nos correspondants (auquel nous offrons nos remerciements) la lettre suivante au sujet de la colonisation des Townships. Nous la recommandons spécialement à l'attention de nos lecteurs et du public en général. Notre correspondant nous en fera, vient de faire une tournée dans les townships, et il y a recueilli tous les renseignements désirables. Nous espérons que ces détails seront propres à donner une idée favorable des commencements de cette colonisation, et qu'ils nous compareront à préférer un établissement dans ces vastes et beaux townships à une immigration vers l'ouest des Etats-Unis. Car outre que cette immigration ne fait qu'appauvrir le pays, p. q. d'après les renseignements qui nous parviennent nos habitants emportent généralement avec eux de \$500 à \$1000 chacun, nous ne doutons pas que, tout considéré, les Canadiens ne trouvent dans les Townships du Canada dix fois autant d'avantages qu'ils n'en trouvent aux E. U. Il ne faut pas que les townships soient établis par des gens pauvres; mais c'est à nos cultivateurs aisés à donner l'exemple, en prenant des terres dans les townships et en établissant leurs enfants. — Nous n'avons pas le temps aujourd'hui de nous étendre davantage à ce sujet; nous en parlerons encore prochainement. Pour cette fois qu'il nous suffise de publier l'intéressante lettre qui suit:

M. L'EDITEUR.

Depuis près de trois mois, les rapports au sujet de la colonisation des Townships de l'Est avaient été si contradictoires, que je me déterminai vers le commencement de ce mois à me rendre sur les lieux, afin de m'assurer de la vérité par moi-même. J'eus occasion dans mon voyage de rencontrer des amis et les ennemis de l'entreprise. Les uns vantaient son utilité et la liberté du gouvernement; les autres en étaient jaloux et la représentaient comme une tentative d'exclusion des autres origines en faveur de l'établissement des Canadiens d'origine française. "Que veut dire cette entreprise?" demandait il y a quelque temps une petite gazette. Aussi les colons qui ont pris la route de Sherbrooke pour aller aux nouveaux établissements s'y sont rarement rendus, parce que là on les préjugait contre la qualité du sol, on leur suscitait des doutes sur la liberté du gouvernement, ou bien on les égarait, en les envoyant aux établissements de la compagnie des terres. Cet enfourchement les éloignait de leur but, ruinait leurs moyens, et ils étaient obligés de s'en retourner faute de provisions. On en a usé de même à mon égard en plusieurs endroits, et si je n'eusse été bien muni de directions certaines, l'on m'aurait égaré de même. Je me rendis d'abord au lac Nicolet, au bureau de l'agence, qui est temporairement fixé dans un petit hangar, mal éclairé, dont une partie est encombrée de sacs et de quarts, et l'autre est occupée par un lit et une planche qui sert de table pour écrire. Deux ou trois caisses vides sont les seuls sièges du bureau. M. Arand, l'agent, était entouré d'une douzaine d'hommes qui s'y chargeaient de biscuit, de fard, de pois et de farine pour aller travailler aux chemins que le gouvernement fait ouvrir vers Shipton et vers le lac Aylmer. Quelques uns d'eux se précautionnaient aussi de haches, de chaînes et de tabac. Dès qu'ils furent sortis, l'agent me fixa ainsi que trois ou quatre autres individus qui venaient d'entrer, et qui lui présentaient des recommandations. "Elles sont bien flatteuses pour vous, leur dit-il, mais elles sont insuffisantes pour moi, car on n'y fait pas mention de vos moyens de

subsistance en attendant que le produit de vos terres puisse se voir procurer. Allez et visitez, mais vous n'aurez que de billets de location que lorsque vous aurez produit un certificat satisfaisant de vos moyens." Deux de ces gens étaient d'origine britannique, mais il n'y eut aucune différence à leur égard, et leur donnant quelques directions, et une liste des terres de déjà prises, il les congédia en leur souhaitant courage et bonne chance; puis se tournant vers moi: "Que désirez vous, Monsieur?" "J'aimais me travestir en colon, pour garder mon incognito, lorsqu'il me vint à l'idée d'avouer franchement le but de mon voyage.

"Je cherche la vérité, M., lui dis-je, concernant les progrès de la colonisation dans votre territoire; car on en parle si contradictoirement, que je ne crois plus rien de ce que l'on en dit. — Pourquoi vous occuper des on-dit, répliqua le vieillard en fronçant le sourcil; il ne faut s'occuper que de ce que l'on y fait, c'est mon système; mais, en somme, que me voulez-vous? — M., lui dis-je, si ce n'est indécision, et si je ne suis importun, permettez-moi de vous demander où en étaient les Townships de votre territoire, à votre arrivée ici? — Au point où vous les voyez encore; d'immenses forêts couvrent le ciel et la terre, à part quelques arpentages et une trentaine de milles de chemins qu'on y a fait, et l'assurance que le sol y donne qu'en travaillant en bon fils d'Adam, l'on y peut vivre comme ailleurs. — M., je comprends par expérience le lot que le pèche du bon homme nous a fait sur cette terre de rochers et d'épines, mais quelle était la population de vos Townships à votre arrivée, et quelle est elle à présent, ou combien de terres y ont-elles été prises? — La population y était de deux petites familles de 11 à 12 membres chacune, maintenant elle se compose de 400 individus résidents, et l'on compte 273 terres de prise: savoir: 94 dans Wotton, 15 dans Ham, 23 dans Garthby et 135 dans Stratford. — C'est beaucoup plus consolant qu'on ne m'avait dit, mais quelle sorte de gens vous a-t-on envoyée, lui demandai-je, et quelle espèce d'immigration y avez-vous admise? — J'ai commencé à vous répondre l'arrangement, je dois continuer. Il faut donc avouer que des hommes recommandables, haut placés dans la société, probablement trompés, ont été envoyés, munis d'excellentes recommandations de leur part, des hommes qui n'avaient aucune des qualifications nécessaires dans un nouveau colon; des hommes dont le premier soin était de s'enquérir s'ils ne seraient pas nourris, eux et leurs familles aux dépens du gouvernement pendant au moins deux ans, et qui sur la négative s'en allaient en maugréant et jurant tout haut. — Quoi! dis-je, ils la Reine ne nous fait pas ce que la compagnie des terres nous a fait? Ha! elle le ferait bien, mais c'est l'argent qui met tout dans sa poche, et le butin de la Reine et le argent de l'association, à laquelle plusieurs d'entre nous ont déjà payé douze fois. Leur fureur est passée avec eux-mêmes, puis de meilleures gens ont succédé; ce sont des habitants des campagnes, polis, honnêtes, en moyens, et capables d'établir des terres nouvelles, et bien déterminés à y demeurer toute leur vie. Ils y possèdent déjà près de 300 terres; leur courage et leur constance vont à tirer d'autres colons par centaines. Les habitants de St. Grégoire s'établissent dans le Township de Stratford, où ils ont eu le bonheur de rencontrer les avantages du voisinage et de la fertilité du sol. Le Township de Winslow a les mêmes qualités et il contient le double de lots propres à faire d'excellentes fermes. M. Wells, Argentier, écrivait tout récemment: "We Yesterday found most excellent hard wood, maple and timber extending as far as we could see from the top of a hill into Winslow." Dans une autre lettre il me dit qu'en ces townships la terre a de la chaleur et est pleine de vie; et qu'il y a déjà rajourné beaucoup depuis trois semaines, tant il en trouve les bois et le site agréables. Je m'attends donc à avoir l'an prochain plus de 12 à 1500 colons contents, car il n'y a pas que les habitants de St. Grégoire et de Gentilly qui soient en besoin de terres bonnes et fertiles en colons. Nos autres paroisses vont bien, j'espère, prendre leur part du gâteau.

Quelques nouveaux venus nous interrompirent, et je ne pus me retirer qu'en promettant au brave homme que je reviendrais l'an prochain, pour juger par moi-même des progrès de ses townships. De là, je pris le nouveau chemin de Mégantic, et en ayant parcouru douze milles, je me trouvai aux bords du Lac Aylmer, qui n'est autre chose que quelques élargissements successifs de la Rivière St. François, causés par diverses baies, et surtout la baie St. François, la baie à l'ouest, et celle de Ward, vers le fond de laquelle l'argent fait bâtir, et où il va bientôt transporter son bureau et ses magasins. Le sol de son emplacement paraît d'une bonne qualité, fortement incliné vers le sud et la baie. Le coup d'œil de cette nappe d'eau de quatre à cinq milles de diamètre n'est pas sans agrément; cependant l'entourage en est sombre et sauvage, même sur la Pointe aux Erables qu'on vante tant, et qui s'y prolonge un mille et demi vers le sud. C'est comme le centre d'une vaste solitude dont le silence n'est interrompu que par les cris bizarres et perçants des hurles, qui, sont hors des atteintes des chasseurs, au milieu de ce lac qui n'offre que peu de poisson et point de gibier. Je n'en suis point encore amoureux, et je ne m'accrocherai jamais de sa fureur dans les gros vents, qui m'empêchent de le traverser.

Enfin, Monsieur l'Éditeur, je suis content, et quoique la rigueur de la saison m'ait empêché de pénétrer bien avant dans le territoire, j'ai pu me convaincre que l'entreprise de la colonisation n'a pas été infortunée, puisqu'il n'y a guère que trois mois qu'on s'en occupe activement, et que cependant elle a fait des progrès, qui, continués seulement quatre ans dans la même proportion, nous donneront cinq à six mille cultivateurs ou plus dans le seul comté de Sherbrooke. C'est presque autant qu'en contient tout le District de Trois-Rivières, qui pourrait date de plus de cent ans.

UN VOYAGEUR

ARRIVEE DU STEAMER C. J. M. B. R. I. A.

Le Cambria est arrivé à New-York samedi. — En Angleterre le marché monétaire se soutient bien. — On disait à Londres que l'Espagne négocierait avec les Etats-Unis pour leur vendre Cuba. — L'Irlande n'a pas subi de changements. — On parlait d'une tentative qui aurait été faite pour délivrer Smith O'Brien. — En France, les fonds sont considérablement tombés. — La lutte pour la Présidence aura lieu entre Louis-Napoléon et Cavaignac. — La constitution devait être proclamée en présence du peuple et de 150000 hommes de troupes. — Vienne s'est rendue aux Impériaux après huit jours de siège; elle était en leur pouvoir le 1er novembre. Il y a eu un grand nombre de vies de pertues et beaucoup de propriétés détruites pendant le bombardement. Les Impériaux ont dû enlever devant force plus de trente barricades. Les Autrichiens se sont battus comme des lions; ils se sont fait tuer sur le champ de bataille ou ont été pendus. Il y avait une ba-

taille entre les Autrichiens et les Hongrois (qui venaient sans doute aux secours de Vienne); ceux-ci ont dû reculer, le combat a été très-sanglant. La diète s'est dissoute le 3 novembre. Le 4, on désarmait la population, les barricades étaient toutes abattues. — Dans le Nord de l'Italie, il règne la plus grande confusion; plusieurs parties de la Lombardie sont soulevées contre les Autrichiens. La junte centrale avait lancé une proclamation appelant le peuple aux armes contre l'Autriche; elle avait en pour effet de faire éclater une insurrection le 29 octobre. — En Prusse, il y avait des troubles dans la capitale. Le Roi avait appelé le comte Brandebourg [monarchiste] pour former un cabinet, on pensait que l'Assemblée n'en voudrait pas, car elle avait déjà envoyé à cet effet une députation au Roi. Elle continue néanmoins la constitution. Le 21 octobre, elle était environnée d'une grande masse de peuple qui déclarait que si l'Assemblée n'envoyait pas de suite toutes les troupes de la Ville au secours des Vénitiens, aucun des membres ne sortirait vivant. Vers 9 heures du soir, le peuple étant plus exaspéré, il lui fut annoncé que la chose était élévee à l'Assemblée de Francfort à qui on demandait de faire la paix entre les partis belligérants. Pour réprimer tout à fait ce tumulte, il a fallu en venir aux mains, et plusieurs personnes ont été tuées. — En Irlande, Shamrock a été acquitté; Kevin condamné à 10 ans de déportation. — A Venise on annonçait, le 27 octobre que les Italiens avaient battu les Croates qui auraient eu 200, tués et blessés et 500 prisonniers. On disait aussi qu'une bataille s'était livrée à Piaccenza entre les Piémontais et les Autrichiens qui avaient été battus et aux quels on avait enlevé 8 canons. — Il y avait eu quelques troubles à Civita Vecchia; mais ils avaient été supprimés. — Quant aux marches, le feu était à 29 c. et 30 c. le ble à 7 c. et 8 c.

COLLÈGES IRLANDAIS.

On aime à rapprocher les termes dont les évêques d'Irlande se servent dans leur synode du 21 mai 1845 pour qualifier le projet de haut enseignement qui a été originalement proposé, de ceux par lesquels ils déclarent en 1848, par rapport aux collèges, qu'ils voient les mêmes dangers que précédemment pour la foi des évêques dans le projet du gouvernement. L'avantage de ce rapprochement est de reporter ces dangers à un principe invariable et toujours existant dans l'église, celui d'une foi vive et bien définie. Voici les termes de la résolution de 1845:

"Tout en rendant justice aux bonnes et généreuses intentions du gouvernement, intentions qui se manifestent par la dotation de Maynoth, nous sommes cependant forcés, après avoir examiné le bill sur l'éducation académique en Irlande soumis au parlement, de déclarer que, malgré notre désir d'étendre les avantages de l'éducation, nous ne pouvons approuver le système proposé, parce qu'il nous semble trop dangereux pour la foi et la morale des étudiants catholiques."

Rien n'a pu faire dévier les prélats de l'église d'Irlande d'une opposition digne et mesurée qui devait être une conséquence de ces principes, et aujourd'hui nous voyons que le S. Père par l'organe de la Sacrée Congrégation porte son jugement à peu près dans les mêmes termes. Ce fut une traduction exacte de la lettre adressée aux archevêques d'Irlande par le pape le 10 septembre.

Tres Illustre et Révérend Seigneur,

Les extraits des statuts rédigés pour les nouveaux collèges d'Irlande et l'opinion donnée sur les mêmes par les évêques ont donné à la Sacrée Congrégation l'occasion de s'occuper de nouveau des dits collèges principalement sous ce point de vue, et d'oser même et soigneusement tout ce qu'il faudrait répondre pour le bien spirituel du peuple catholique de l'Irlande. Et, quoique les dits statuts soient formés de telle manière, qu'on ne peut pas juger de quelle autorité ils pourraient jouir, vu la constitution du royaume d'Angleterre; après avoir tout examiné minutieusement, la Sacrée Congrégation n'a cependant pas pu être amenée, à cause des dangers graves et intrinsèques des mêmes collèges, à abandonner le jugement qui a été porté à leur occasion et soumis avec approbation du Très-Saint Père aux quatre métropolitains dans les mois d'octobre de l'année dernière.

Mais d'après le zèle avec lequel le clergé et le peuple entier travaillent à ce qui a pour objet de promouvoir le bien de l'église, les très-éminents cardinaux ont été d'avis qu'on ne devait pas désespérer de l'érection d'une université catholique; ils ont même recommandé à plusieurs reprises un projet de ce genre, afin que tous travaillent selon leurs forces à son exécution et que l'on pourvoie ainsi plus complètement à l'instruction des catholiques, sans que leur religion y trouve aucun détriment.

Après avoir examiné cette opinion de la S. C. avec toute la maturité et la prudence possibles, le Très-Saint Père a jugé à propos de l'approuver du point de son autorité et de la confirmer, et il a voulu qu'elle fut transmise aux quatre archevêques, qui auront à la communiquer à leurs suffragans respectifs.

La prélat de la propagande termine en recommandant instamment l'union entre les évêques, la tenue des conciles d'une manière économique, et un soin plus assidu de la part des évêques de rendre compte au Saint-Siège de l'état de leurs églises.

(Signé) J. PH. FRASSONI, Préfet.   
 Loué, à la propag. de la Foi, } ALEXANDRE BARNABÉ,   
 Rome le 11 d'oct. 1848. } Secrétaire.

LE KING'S COLLEGE.

Le Globe de Toronto connaît dernièrement les détails d'une Loi qu'il disait devoir être présentée au Parlement par le Ministère au sujet du King's College. D'après cette Loi, la Religion Catholique et les sectes protestantes y seraient sur un pied d'égalité; ce serait une sorte d'Université mixte. Dans sa feuille du 22, il dit depuis, entre autres choses: "On doit beaucoup craindre cependant, à en juger par une déclaration récente du clergé catholique Romain de Kings-ton et par la décision du Pape relativement aux Collèges Irlandais, que les Etudiants Catholiques Romains n'aient pas la permission de fréquenter un collège sur une large base, et par la déclaration de l'Organe des Episcopaux Anglais, que les Etudiants en théologie de cette Eglise n'en auront pas non plus la permission."

C'est ce matin que le Rév. M. Harkin a laissé Montréal pour se rendre à Toronto, et y remplacer M. le Chanoine Paré. Ce monsieur a pris la ligne des Etats-Unis devant profiter du chemin de fer de la frontière de New-York, parce que les nouvelles télégraphiques annoncent que la navigation est arrêtée entre Kingston et Toronto, et même, nous dit on, entre Kingston et Montréal.